

REGLEMENT DU TOURNOI REGIONAL DE LA GARDE TT

N° homologation.....

Responsable de l'épreuve : Philippe VINCENSINI

Article 1. LA GARDE Tennis de Table organise son Tournoi Régional (n° homologation PACA) de Tennis de Table le **Lundi 10 juin 2019** au Gymnase Bernard CHABOT, Avenue Henri Barbusse, 83130 LA GARDE. Il est ouvert aux licenciés de la ligue PACA.

Article 2. Le juge arbitre du tournoi sera Monsieur **Éric BARTZ** (Juge-Arbitre 3) n°licence :5943228.

Article 3. La présentation au juge-arbitre, par le joueur, de sa licence (phase 2) avec la mention "certificat médical présenté" est **obligatoire**. S'il ne peut pas présenter sa licence, si la mention "certificat médical présenté" ne figure pas sur la licence :

- le joueur doit présenter un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique du Tennis de Table en compétition et une pièce d'identité.

- Ou il doit faire la preuve de sa licenciation selon la procédure en vigueur pour la saison 2018/2019. Les classements seront ceux de la saison 2018-2019 (phase 2).

Article 4. Les règlements de la FFTT seront strictement appliqués.

Article 5. Les parties seront arbitrées par les joueuses et joueurs.

Article 6: Le tirage au sort sera effectué le dimanche 9 juin 2019 à 20 h, salle de La Planquette par le juge arbitre.

Article 7. LA GARDE Tennis de Table décline toute responsabilité civile ou pénale en ce qui concerne les accidents corporels ou matériels, les vols ou pertes dans l'enceinte du complexe sportif (halle des sports et salle spécifique) et dans ses abords dont pourraient être victimes les joueuses, joueurs ou spectateurs.

Article 8. LA GARDE Tennis de Table se réserve le droit de **supprimer ou modifier un tableau ou les dotations si le nombre d'engagés est jugé insuffisant**.

Article 9. La compétition se déroulera sur 24 tables homologuées FFTT.

Article 10. Participation

Une joueuse ou un joueur pourra participer au maximum à **3 tableaux**. Tous les tableaux sont mixtes, excepté le tableau Féminin tous classements.

Article 11. Les droits d'inscriptions sont fixés comme suit :

1 tableau	: 8 €	sauf tableaux Jeunes et Féminines	6 €
2 tableaux	: 15 €		
3 tableaux	: 20 €		
Tableau Loisirs	: 5 €		

Le pointage sera effectué jusqu'à 30 minutes avant le début de chaque tableau.

Article 12. La dotation du tournoi est d'une valeur totale de 2000 €(en espèces et bons d'achat)

TABLEAU	VAINQUEUR	FINALISTE	½ Finaliste	¼ Finaliste
1 NC-899	80 €	40 €	15 €	10 €
2 NC-1099	90 €	40 €	15 €	10 €
3 NC-1299	100 €	50 €	25 €	10 €
4 NC-1499	120 €	60 €	30 €	10 €
5 NC-1699	140 €	70 €	30 €	10 €
6 NC-699	50 €	25 €	10 €	-
7 Jeunes	Bons achat 50 €	Bons achat 25 €	Bons achat 15 €	Bons achat 10 €
8 Féminines	70 €	25 €	15 €	-
9 Handicap	80 €	30 €	20 €	-
10 Loisirs	50 % mises	30 % mises	10 % mises	-
11 Toutes séries	200 €	80 €	40 €	-

Article 13. Les inscriptions peuvent se faire par téléphone ou **de préférence sur le site** www.lagardetennisdetable.fr jusqu'au dimanche 9 juin 2019 à 20h00 (préciser Nom, Prénom, n°licence, nombre de points, tableaux choisis). Les droits d'inscription seront réglés sur place lors du pointage. **Exceptionnellement** des inscriptions supplémentaires pourront être prises sur place, le jour même, **en accord avec le juge arbitre, s'il reste des places disponibles dans les tableaux.**

Téléphone : 06 79 50 67 14

Mail : lagardetennisdetable@gmail.com

Article 14. Une tenue sportive et le port de chaussures de sport sont obligatoires.

Article 15. Les balles ne sont pas fournies par LA GARDE Tennis de Table. Balles « plastique ».

Article 16. Toute dégradation sera prise en charge par le ou les auteurs.

Article 17. Les tableaux seront les suivants :

Tableau 1 : NC - 899 points	8h30
Tableau 2 : NC-1099 points	9h30
Tableau 3 : NC -1299 points	10h30
Tableau 4 : NC - 1499 points	8h30
Tableau 5 : NC -1699 points	9h30
Tableau 6 : NC- 699	10h30
Tableau 7: Simples jeunes filles et garçons nés après 2003 (Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets)	12h30
Tableau 8 : Féminines tous classements	15h
Tableau 9 : Handicap tous classements	14h
Tableau 10 : Loisirs (ouvert aux licenciés Promo et non-licenciés)	16h
Tableau 11 :Toutes séries	12h30

Article 18. Tout joueur en retard de 5 minutes après le deuxième appel de son nom sera déclaré forfait dans ce tableau. Les horaires seront affichés sur des panneaux à l'intérieur de la salle.

Article 19. Les tableaux 1 à 10 (excepté le 9 et éventuellement le 10) débutent en poule de 3 avec 2 qualifiés pour le tableau final à élimination directe. Toutes les parties se joueront au meilleur des 5 manches.

Article 20. Le tableau Handicap (9) est à élimination directe. Il se jouera en une manche de 21 points avec 2 services alternés par joueur. Le handicap sera de 2 points par classement avec un maximum de 22 points d'écart. Par exemple un joueur classé 8 avec 825 points débutera avec 14 points d'avance contre un joueur classé 15 avec 1587. Un joueur numéroté avec 2250 points, par exemple, sera assimilé à un classé 22. Les points d'handicap seront répartis de manière égale en positif et négatif : dans l'exemple précédent -11 et +11.

Article 21. Une buvette sera mise en place le **lundi 10 juin 2019** (de 7h30 jusqu'à la fin des compétitions) afin que les joueuses et joueurs puissent se restaurer (sandwiches, gâteaux, crêpes, café, boissons fraîches...).